Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260317-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

Séance du 05 mars 2026
Délibération n°2026-03-17
Domaine d'intervention : 3.5
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six le cinq mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Morgan LE GALL, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE, Monsieur Baptiste DOLOU, Madame Chloé VELLY, Monsieur Xavier QUEMERE, Madame Anne LE FLOCH.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC.
Madame Morgan LE GALL a donné procuration à Madame Célia NOVELLO.
Monsieur Baptiste DOLOU a donné procuration à Monsieur Sébastien CARIOU.
Madame Chloé VELLY a donné procuration à Madame Véronique PLOUHINEC.
Monsieur Xavier QUEMERE a donné procuration à Monsieur Pierre-Yves BIGER.
Madame Anne LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUEAU.

Madame Catherine LE FLOC'H a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements à titre gratuit et temporaire avec le groupement hospitalier de territoire de l'union hospitalière de Cornouaille

Le groupement hospitalier de territoire (GHT) de l'union hospitalière de Cornouaille regroupant le centre hospitalier de Cornouaille Quimper-Concarneau, le centre hospitalier Michel MAZEAS de Douarnenez, l'établissement public de santé mentale Etienne GOURMELEN, l'établissement hospitalier de Pont-l'Abbé, sollicite la commune depuis 2024 afin de pouvoir bénéficier de la salle socioculturelle de l'Espace Salvador Allende ainsi que des espaces et équipements situés dans l'enceinte de l'espace sportif et de loisirs du Cosquer, les mardis hors vacances scolaires, en matinée, dans le cadre des soins apportés aux patients de la clinique de l'Odet, structure de l'EPSM du Finistère Sud.

La convention de mise à disposition pour l'année 2025 arrivera à échéance le 6 mars 2026.

Dans ce contexte, il est proposé de signer une nouvelle convention pour une nouvelle durée d'un an définissant les conditions d'occupation des lieux et de consentir leur mise à disposition à titre gracieux. Le projet de convention figure en annexe 1 de la présente note.

Le Conseil Municipal

Considérant la demande de mise à disposition d'espaces et de locaux formulée par le GHT de l'union hospitalière de Cornouaille ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260317-DE

Considérant que la commune entend soutenir les actions menées par les professionnels en matière de santé ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 19 février 2026 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick LE CORRE, adjoint au maire ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition de la salle socioculturelle du complexe Salvador Allende ainsi que d'espaces et équipements situés dans l'enceinte de l'espace sportif et de loisirs du Cosquer, aux jours et heures précisés par convention, dans le cadre de soins apportés aux patients de la Clinique de l'Odet,

- **CONSENT** le prêt desdites installations communales à titre gracieux, du 07 mars 2026 au 06 mars 2027,

- **AUTORISE** le maire à signer avec le GHT de l'union hospitalière de Cornouaille la convention de mise à disposition temporaire correspondante ainsi que les éventuels avenants (modification d'horaires, etc.) à intervenir.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE